

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-12-13-38

Séance du 13 décembre 2021

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt et un, et le treize décembre, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, convoqué le 7 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Arnaud FAUQUET-LEMAITRE.

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

Présents :

Arnaud FAUQUET-LEMAITRE, Francis DUGAUQUIER, Olivier BARTHELEMY, Gabrielle FOUQUET, Daniel TILMANT, Patrick CHOLIEU, Christine LAFORET, Jean-Christophe BRUNEL, Tiffany EMERIC, Sylvie CASTAGNETO, Anne-Hélène CONILH.

Absents excusés donnant pouvoir :

Hélène CANDELPERGHIER donne procuration à Gabrielle FOUQUET

Absents :

Pierre ETTORI, Maxime TRANCHAND, Sylvie BROWN.

Monsieur Francis DUGAUQUIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Adhésion de la Commune au Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile

Vu l'Article L.1424-8-3 nouveau du code général des collectivités territoriales qui définit les Réserves Communales de Sécurité Civile et donne au maire la responsabilité de la mobilisation des secours à la population lors d'une crise au niveau communal.

Considérant que l'association nationale « CNRCS » Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile propose des formations à la totalité des membres de la RCSC d'OLLIERES contrairement à l'ADCCFF83 qui ne propose que 2 places à chaque formation.

Considérant que le CNRCS du fait de son implantation nationale propose des tarifs négociés pour les équipements beaucoup plus intéressants grâce au plus grand nombre de ses adhérents que ceux proposés par l'ADCCFF83.

Considérant que la gestion des effectifs, se fait grâce à un site internet sur lequel chaque membre de la RCSC peut se connecter pour donner ses disponibilités et lire les messages importants. Le système est interactif et facile à utiliser.

Considérant que le coût de l'affiliation pour la commune est de 15 Euros et de 5 Euros par réservistes de la RCSC, soit pour une trentaine de réservistes, 165 Euros pour la commune.

L'ensemble des services mis en place pour la commune est gratuit.

La commune sera détentrice d'un identifiant unique permettant une entrée dans le site et l'accès au téléchargement de l'ensemble des documents et aux différents pôles (accès au maillage territorial mis en place par moyens radio Commune, groupement, département, région et national)

Considérant qu'une fois affiliée, la commune fera signer à chaque réserviste un contrat d'engagement, une charte du réserviste, un engagement de confidentialité, une charte de protection des données, un droit à l'image.

Chaque réserviste recevra un livret individuel de formation qui permettra de savoir quelles qualifications il possède ainsi qu'un numéro d'identification avec lequel il pourra se connecter sur le site dédié à la RCSC de la commune.

Parce que l'évolution de la réserve communale de sécurité civile souhaitée par l'équipe municipale va dans ce sens et qu'il faut évoluer pour être plus efficace, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter :

- L'adhésion de la RCSC d'OLLIERES au CNRCSC.
- L'inscription au budget primitif des crédits budgétaires

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- L'adhésion de la RCSC d'OLLIERES au CNRCSC.
- L'inscription au budget primitif des crédits budgétaires

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Affiché le 14/12/2021

Monsieur le Maire,
Arnaud FAUQUET-LEMAITRE.



M. Le Maire
A. FAUQUET-LEMAITRE